

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC110384DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création / renouvellement de l'unité de service et de recherche n°USR704 ;

Vu la décision n° 101445INSU du 22/04/2010 nommant Gilles THEURAU directeur de l'unité de recherche n° USR704 Station de Radioastronomie de Nançay ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/11/2007 ;

Considérant que Mme HUET Candelas a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Poitiers du 25 au 27/09/2007 et du 16 au 18/10/2007.

Article 1

Mme HUET Candelas, TCN

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° USR704, à compter du 01/04/2010.

Mme HUET Candelas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme HUET Candelas est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nançay, le 26/05/2011

Le directeur de l'unité

Gilles THEUREAU

Visa du Président de l'Observatoire de Paris
Claude CATALA

Date et Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 22/06/2011